



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.5/L.517/Rev.1  
29 octobre 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 53 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Répartition géographique du personnel du Secrétariat de  
l'Organisation des Nations Unies

Arabie Saoudite, Birmanie, Cambodge, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie,  
Irak, Japon, Libéria, Maroc, Népal, Pakistan, Pérou, Philippines, République  
Arabe Unie, Salvador, Soudan, Yémen, Yougoslavie : projet de  
résolution révisé

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général relatif à la répartition géographique du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

Constatant qu'un certain progrès a été accompli en ce qui concerne la mise en oeuvre des résolutions 1097 (XI) et 1226 (XII) de l'Assemblée générale,

1. Recommande a) que le Secrétaire général poursuive ses efforts en vue d'améliorer la répartition géographique du personnel du Secrétariat à tous les échelons, en accordant une attention particulière aux postes les plus élevés et b) que des échanges de personnel plus nombreux entre le Siège et les bureaux extérieurs de l'Organisation des Nations Unies soient effectués chaque fois que cela sera possible;

2. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quatorzième session, un rapport plus complet sur les progrès qui auront été faits à cet égard, et d'y analyser notamment les problèmes qui se posent dans ce domaine.

-----